

Montreuil,
le mercredi 11 octobre 2023

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

Signataires :

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale, Mesdames, Messieurs les Médecins conseils régionaux

Objet : Revalorisation de la valeur du point

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que le Comex, lors de la séance du 11 octobre 2023, a décidé d'une revalorisation de la valeur du point de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023, sa valeur s'établissant à cette date à 7,60939 euros.

Cette mesure est applicable sans formalisme particulier au niveau des organismes. Elle concerne l'ensemble du personnel du Régime général de Sécurité sociale (employés et cadres, agents de direction, praticiens conseils), et devrait s'appliquer sur la paie du mois de novembre 2023.

Vous trouverez joints à la présente les nouveaux barèmes des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Barème des appointements mensuels au 1er juillet 2023

